



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P035_2021

Date : 12/02/2021

OBJET : Demande DSIL pour les travaux du centre aquatique Océalis

Exposé

Le centre aquatique Océalis a été mis en service en 1999 par la Communauté de Communes de La Hague.

En 2018, suite aux visites effectuées annuellement dans les bâtiments, la commune nouvelle de La Hague a autorisé un programme de travaux de maintien en condition et d'amélioration au centre aquatique Océalis, comprenant :

- Le remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI),
- La restructuration de l'accueil, billetterie et local SSI,
- Le changement du système d'éclairage,
- Le remplacement de la Centrale de traitement d'air (CTA).

Le centre aquatique Océalis a été déclaré d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2019.

La Communauté d'Agglomération a décidé de structurer l'offre pour la pratique de la natation sur son territoire en améliorant l'offre et l'accueil des équipements existants.

Le programme d'intervention prévu sur l'espace aquatique d'Océalis répond à cet objectif d'amélioration de la qualité d'accueil mais également s'inscrit dans une démarche environnementale dont le point central est une baisse significative des consommations de fluides et des coûts d'entretien et de maintenance.

Le montant des travaux s'élève à 500 661,20 € HT.

Il est sollicité une subvention au titre du DSIL pour 150 198 €.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	TAUX
Travaux		Aides publiques		
CTA	300 000,00 €	État - DSIL	150 198,00 €	30 %
SSI / Accessibilité handicap accueil	91 103,20 €	Autofinancement		
Éclairage	109 558,00 €	Fonds propres	350 462,84 €	70 %
Total	500 661,20 €	Total	500 661,20 €	100 %

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° 2018-086 du 28 juin 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et culturels,

Décide

- **De valider** le programme de travaux du centre aquatique Océalis et son plan de financement,
- **De solliciter** auprès de l'État un soutien financier de 150 198 € au titre du DSIL pour le financement du programme de travaux pour le centre aquatique Océalis,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE